

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-463

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2023-463</i>

Cofinancement d'une étude préliminaire pour le déploiement de trains à batterie entre Saint Mariens et Bordeaux

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En parallèle des objectifs d'augmentation de l'offre pour permettre une exploitation cadencée à la demi-heure, et de diamétralisation des liaisons entre Libourne et Arcachon d'une part, et Saint-Mariens et Langon d'autre part, la feuille de route du RER Métropolitain identifie un objectif de décarbonation des trajets en train pour réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre pour ce mode de transport, dès lors que les circulations ne sont pas déjà décarbonées.

Sur l'axe Saint-Mariens Langon, cet objectif de décarbonation a tout d'abord été traduit par un projet d'électrification de la branche Bordeaux – Saint-Mariens, plus précisément du tronçon de ligne entre Ambarès-et-Lagrave – Saint-Mariens, soit environ 26 km, actuellement seule partie de l'étoile ferroviaire bordelaise non équipée de caténaires. Cette électrification permettrait de réaliser de bout en bout de la ligne Saint-Mariens – Langon des trajets diamétralisés 100 % électriques, tandis qu'aujourd'hui le mode thermique (fonctionnant au diesel) est employé entre Bordeaux et Saint-Mariens.

Ce projet d'électrification a fait l'objet d'études préliminaires cofinancées par la Métropole à hauteur du tiers aux côtés de l'Etat et de la Région, au titre du partenariat pour le RER Métropolitain. Ces études, pilotés par SNCF Réseau, ont été finalisées en 2022 et montrent les principaux résultats suivants :

- Une haute complexité technique de l'opération, notamment pour franchir des « points durs » que sont la ligne Bordeaux-Paris et la RN10,
- Une mise en service des aménagements à l'horizon 2030 au regard des travaux à réaliser,
- Un coût d'opération qui a doublé et est désormais estimé entre 217 millions d'euros et 253 millions d'euros courants, selon l'option technique choisie (électrification en 1.500 Volts ou 25.000 Volts).

Les contraintes techniques, mais surtout le coût d'opération, ont motivé les partenaires à identifier les alternatives possibles à cette électrification tout en poursuivant l'objectif d'une décarbonation des trajets en trains. Les partenaires du RER, dont la Métropole, souhaitent pouvoir mener une analyse multicritères, afin de choisir un scénario d'aménagement et d'exploitation de la branche Bordeaux – Saint-Mariens, et plus largement de l'axe Bordeaux-Langon. Pour cela, deux actions ont été lancées. La première consiste à mener un complément à l'étude menée par SNCF, pour explorer notamment des ajustements techniques de l'électrification pour soit abaisser le coût, soit phaser la réalisation et donc

l'investissement. Ce complément d'étude prendra la forme d'une contre-expertise menée sur l'étude de SNCF, réalisée par un cabinet d'ingénierie externe dans le cadre d'un marché porté par la Région Nouvelle Aquitaine et cofinancé à 50 % par Bordeaux Métropole (délibération n°2023-78).

La seconde action lancée consiste à étudier le déploiement de trains à batterie entre Bordeaux et Saint-Mariens, ce qui éviterait une électrification intégrale du tronçon actuellement sans caténares tout en ayant une exploitation décarbonée (l'énergie utilisée resterait 100 % électrique). Cette solution est à rapprocher de la stratégie régionale en matière de parc de matériel TER, la Région Nouvelle Aquitaine prévoyant dans les prochaines années la transformation d'une part importante de son parc en trains à batterie à l'occasion des opérations de maintenance de mi-vie de certaines rames (matériels dits « BGC » bi-modes thermiques-électriques).

De telles études pour des trains à batterie ont ainsi été lancées auprès de la SNCF par la Région Nouvelle Aquitaine fin 2022, en partenariat avec l'Etat, dans un cadre plus global d'études du même type sur différentes lignes régionales. La ligne du Médoc est notamment concernée, le train à batterie étant la solution retenue par la Région vis-à-vis de la régénération de la caténaire de la ligne.

Pour la ligne Bordeaux - Saint-Mariens, au titre du partenariat pour le RER Métropolitain et s'agissant d'un projet de développement d'infrastructures qui seraient directement rattachées au RER, Bordeaux Métropole est appelée au cofinancement des études de déploiement du train à batterie. Ce cofinancement se formaliserait au travers de l'adhésion de la Métropole à la convention de cofinancement entre la Région, l'Etat et la SNCF, via un avenant à la convention initiale.

Le cofinancement de ces études se trouverait réparti à parts égales entre la Région, l'Etat et la Métropole, pour 173 000 € HT courants chacun, montant global de l'étude 519 000 € HT courants (dont 92 000 € pour une étude de dimensionnement et 427 000 € pour une étude préliminaire).

Détail des cofinancements par éléments d'étude :

<i>Étude de dimensionnement train à batterie Bordeaux - Saint-Mariens</i>	<i>Clé de répartition</i> %	<i>Besoin de financement</i> <i>Montant en Euros courants</i>
<i>État</i>	33,3334 %	30 666,68 €
<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>	33,3333 %	30 666,66 €
<i>Bordeaux Métropole</i>	33,3333 %	30 666,66 €
<i>TOTAL</i>	100,0000 %	92 000,00 €

<i>Étude préliminaire train à batterie Bordeaux - Saint-Mariens</i>	<i>Clé de répartition</i> %	<i>Besoin de financement</i> <i>Montant en Euros courants</i>
<i>État</i>	33,3334 %	142 333,34 €
<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>	33,3333 %	142 333,33 €
<i>Bordeaux Métropole</i>	33,3333 %	142 333,33 €
<i>TOTAL</i>	100,0000 %	427 000,00 €

La durée prévisionnelle des études est de 20 mois, dont 4 mois pour l'étude de dimensionnement et 16 mois pour l'étude préliminaire. Le rendu final est prévu pour l'automne 2024.

La convention initiale entre SNCF, Région et Etat, et le projet d'avenant formalisant l'adhésion de la Métropole au cofinancement des études, sont annexés à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2020-298 du 25 septembre 2020 autorisant le lancement et le cofinancement des études préliminaires d'électrification de l'axe ferroviaire Bordeaux – Saint-Mariens

VU les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour les besoins RER Métropolitain d'étudier l'emploi de trains à batterie entre Bordeaux et Saint-Mariens en alternative à l'électrification complète de la ligne,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer l'étude de dimensionnement et l'étude préliminaire pour le déploiement de train à batterie entre Bordeaux et Saint-Mariens pour une participation totale estimée à 173 000€ courants.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de financement SNCF-Etat-Région correspondante.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 204, compte 2324, sous fonction 852, du budget principal pour l'exercice 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Madame LOUNICI, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	